



## A LA MESA DEL PARLAMENT

Marta Rovira Vergés, porte-parole du Groupe Parlementaire Junts pel Sí, Carlos Carrizosa Torres, porte-parole du Groupe Parlementaire Ciutadans, Eva Granados Galiano, porte-parole du Groupe Parlementaire Socialiste, Joan Coscubiela Conesa, porte-parole du Groupe Parlementaire Catalunya Sí que es Pot, Josep Enric Millo Rocher, porte-parole du Groupe Parlementaire Partit Popular de Catalunya, Anna Gabriel Sabaté, porte-parole du Groupe Parlementaire Candidatura d'Unitat Popular - Crida Constituent, d'après ce qui est établi par les articles 164 et 165 du Règlement du Parlement, présentent la **Proposition de résolution sur un cadre législatif pour le respect des droits de l'Homme des entreprises catalanes opérant à l'étranger**, afin qu'elle soit conduite au sein de la Commission d'Action Extérieure et de la Coopération, Relations Institutionnelles et Transparence, selon le texte suivant:

### Exposition des motifs

Le Parlement de la Catalogne et le Gouvernement de la Catalogne ont exprimé de façon réitérée dans le courant des dernières années, poussés par les mobilisations et les demandes de la société civile catalane, leur volonté de veiller au respect des Droits de l'Homme de part le monde des acteurs catalans aillant une activité au delà de nos frontières.

Le 19 décembre 2013 le Parlement de la Catalogne approuvait une motion qui exhortait le Gouvernement à créer un groupe de travail dans le cadre du Conseil de Coopération au Développement pour élaborer un plan de sensibilisation adressé aux entreprises catalanes délocalisées qui opèrent dans les pays récepteurs de projets de coopération extérieure catalane afin qu'ils connaissent ces projets, la situation des pays destinataires en ce qui concerne les droits de l'Homme et l'accomplissement de la législation internationale. Ce groupe de travail s'est réuni de manière continue depuis sa création en avril 2014, en poursuivant cette même ligne de travail.



## PARLAMENT DE CATALUNYA

La loi 16/2014 d'action extérieure et de relations avec l'Union Européenne fut approuvée le 4 décembre 2014. Elle défend la paix, les droits de l'Homme et le développement humain durable (article 4, point f), ainsi que la garantie de la cohérence des actions de promotion de l'internationalisation économique de la Catalogne selon les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et les Droits de l'Homme, en veillant au respect des droits de l'Homme dans n'importe quelle situation (article 12.2.e). Cet esprit de la loi ressort dans d'autres articles (13, 26 c., 27, 34 et 36), qui recueillent le besoin de mettre en place des politiques de promotion et de reconnaissance des organisations sociales oeuvrant dans les secteurs du développement humain durable, la coopération et l'aide au développement, la promotion de la paix et la défense des droits de l'Homme, ainsi que la cohésion sociale dans les pays destinataires.

Le 26 mai 2015, le Conseil Exécutif approuvait le Plan Stratégique d'Action Extérieure et de Relations avec l'Union Européenne, en cohérence avec le développement de cette loi. Ce Plan Stratégique considère la construction d'une politique publique cohérente et homogène, veillant à l'intégration de la perspective de la promotion de la culture de la paix et la défense des droits de l'Homme dans toutes les politiques et interventions concernant l'action extérieure de la Catalogne.

Le 22 avril 2015 le Parlement approuva également le Plan Directeur de Coopération au Développement 2015-2018, qui met en valeur la défense, la protection et la garantie des droits de l'Homme, individuels et collectifs, en tant qu'axe stratégique principal en matière de coopération au développement.

Pendant la 26ème session célébrée en juin 2014, le Conseil des Droits de l'Homme de Nations Unies initia un processus afin d'améliorer les lacunes des codes volontaires, ayant pour but d'établir un instrument international juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'Homme. Nous ne pouvons pas être absents de ce débat et considérons que la Catalogne doit savoir tirer parti de cette occasion pour se placer sur la scène internationale comme pays de référence du respect de la paix et de la promotion des droits de l'Homme.

Pour ces raisons, les groupes Parlementaires soussignés présentent la suivante:



## Proposition de résolution

Le Parlement de la Catalogne:

a) Réaffirme son engagement vis-à-vis du Droit international des droits de l'Homme, le Droit international du travail et des normes internationales sur l'environnement, promotion de la paix et le Droit au développement durable; et s'engage à poursuivre son travail de façon transversale dans son cadre législatif pour avancer dans ces secteurs.

b) Exhorte le Gouvernement de la Catalogne à initier, dans le délai de 8 mois, les tâches nécessaires à la création et le déploiement d'un centre d'étude et d'évaluation des impacts des entreprises catalanes comptant des investissements à l'extérieur, qui dispose d'instruments veillant sur l'accomplissement de la législation en vigueur dans le domaine des Droits de l'Homme par les entreprises et avec la participation de la société civile catalane, du Gouvernement et du Parlement.

c) Se déclare favorable à la création d'un instrument international juridiquement contraignant qui garantira l'accomplissement des obligations en matière des Droits de l'Homme par les entreprises transnationales et autres entreprises et soutient le groupe de travail du Conseil des Droits de l'Homme de Nations Unies, qui à le mandat de créer cet instrument.

Palais du Parlement, 25 juillet 2016

Marta Rovira i Vergés

Porte-parole du GP JS

Eva Granados Galiano

Porte-parole du GP SOC

Josep Enric Millo i Rocher

Porte-parole du GP PPC

Carlos Carrizosa Torres

Porte-parole du GP C's

Joan Coscubiela Conesa

Porte-parole du GP CSP

Anna Gabriel i Sabaté

Porte-parole du GP CUP-CC